

COMMUNE D'APACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil MunicipalSéance du /04/2018Département de la
MoselleArrondissement de
Thionville - EstConseillers élus
15Conseillers en fonction
15Conseillers présents
12

Sous la Présidence de Mr GUTIERES Patrick, Maire.

Etaient présents :

	FELTZ Emilie	HUMBERT Alain
REINSBACH Joséphine	HEYD Marcel	CYRON Véronique
		RAMPONI André
LELLIG Rachel	LUCARELLI Roméo	SCHROEDER Katia
SCHMITT Sandrine		ENGELBERT Nicole

Absent avec procuration : Anne WOLFAbsent sans procuration : Jean-Marie SCHWEITZER, Wouter Van KOUWENAbsent excusé : Anne WOLFAbsent non excusé : Jean-Marie SCHWEITZER, Wouter Van KOUWEN

Secrétaire de séance : Emilie FELTZ

Convocations distribuées le 18 avril 2018

N° 20180425-SO-04-D01

Objet : Adaptation de la rémunération d'un agent

Le Maire propose aux membres du Conseil de reconsidérer le niveau de rémunération d'un agent au service de la commune dans le cadre de l'apprentissage de la langue de l'Allemand à l'école maternelle (poste d'Erzieherin) employé en tant qu'agent territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à l'échelle C2 et à l'échelon 10 (statut contractuel en CDI).

Le Maire souhaite prendre l'avis du Conseil à ce sujet et demande aux membres du Conseil si, outre l'acceptation de cette proposition, la municipalité doit, dans cette hypothèse, à partir du mois de mai 2018, soit octroyer une prime mensuelle ou soit, augmenter la rémunération brute de l'agent.

Après discussions, le conseil, à l'unanimité, DECIDE :

1/- de valider la proposition du Maire.

2/- d'augmenter l'agent occupant le poste d'Erzieherin de l'école maternelle d'un montant brut de 190,00€ via une prime mensuelle pour une occupation de 35 heures/semaine et cela à partir du mois de mai 2018 sachant que le montant en question s'ajoute au salaire de base indiciaire, aux frais de déplacement et à la difficulté administrative composant le traitement global

Après délibération, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du Maire et l'autorise à poursuivre en ce sens.

N°20180425-SO-04-D02

Objet : COPIL « salle PO », Transformation, extension et mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE, programme et estimatif

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération n° 20180321-SO-02-D03 précisant le montant des subventions escomptées dans le cadre du projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE.

Le Maire présente le contenu de l'étude de programmation chiffrée établie par la MATEC (Moselle Agence Technique)

Le Maire énonce le coût prévisionnel du projet estimé à :

Partie 1a : Salle de Sport

Montant des travaux 350'000,-€HT soit 420'000,-€TTC (dont 70'000,-€ de TVA)

Partie 1b : Extension Sud

Montant des travaux 420'000,-€HT soit 504'000,-€TTC (dont 84'000,-€ de TVA)

Partie 1c : Extension Nord

Montant des travaux 200'000,-€HT soit 240'000,-€TTC (dont 40'000,-€ de TVA)

Partie 1d : Garderie municipale

Montant des travaux 100'000,-€HT soit 120'000,-€TTC (dont 20'000,-€ de TVA)

Partie 1e : Stationnement

Montant des travaux 50'000,-€HT soit 60'000,-€TTC (dont 10'000,-€ de TVA)

Partie 1f : Options

Montant des travaux 180'000,-€HT soit 216'000,-€TTC (dont 36'000,-€ de TVA)

Partie 2 :

Montants des honoraires	170'000,-€HT soit	204'000,-€TTC (dont 34'000,-€ de TVA)
Soit avec les honoraires sur travaux optionnels		
Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)

Partie 3 : Divers et aléas

Montants des travaux	150'000,-€HT soit	180'000,-€TTC (dont 30'000,-€ de TVA)
Soit avec les travaux optionnels		
Montants des travaux	162'000,-€HT soit	194'400,-€TTC (dont 32'400,-€ de TVA)
Soit un total de :	1'440'000,-€HT soit	1'728'000,-€TTC (dont 288'000,-€ de TVA)
Soit avec les travaux optionnels		
Montants des travaux	1'660'000,-€HT soit	1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)

Avant d'ouvrir les débats, le Maire résume l'estimatif de la façon suivante :

Partie 1 : Travaux

Montant des travaux	1'462'000,-€HT soit	1'754'000,-€TTC (dont 292'400,-€ de TVA)
---------------------	---------------------	--

Partie 2 : Honoraires

Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)
Soit un total de	1'660'000,-€HT soit	1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)

Au vu de ce qui précède, le Maire rend compte aux membres du Conseil du financement prévisionnel et fait état des montants de subventions escomptés suivants :

Partenaires sollicités	Recettes	
DETR	640'000,-€	38.55%
AMITER	255'000,-€	15.36%
REGION Grand Est	235'000,-€	14.16%
Centre National du Sport	80'000,-€	4.82%
FEDER	50'000,-€	3.01%
CAF	40'000,-€	2.41%
Réserve parlementaire (Député)	20'000,-€	1.20%
Sous-total	1'320'000,-€	ca 79.52%
Reste à charge de la commune	340'000,-€	20.48%
Total HT	1'660'000,-€	100.00%
<i>Le montant des subventions escomptées représente ca 79.52% du montant total HT du projet</i>		

Après discussion, le Conseil, **à l'unanimité**, décide,

1/- de valider le programme et l'estimatif établi par la MATEC

2/- d'autoriser le Maire à poursuivre en conséquence le projet

N°20180425-SO-04-D02.1**Objet : COPIL « salle PO »,**

**Transformation, extension et mise en conformité de la salle polyvalente P. HALLE
Demande de subvention DETR**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération n° 20180411-SO-03-D08 précisant le montant du projet (travaux et honoraires) portant sur le projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE comme suit

Partie 1 : Travaux

Montant des travaux	1'462'000,-€HT soit	1'754'000,-€TTC (dont 292'400,-€ de TVA)
---------------------	---------------------	--

Partie 2 : Honoraires

Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)
Soit un total de	1'660'000,-€HT soit	1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)

Au vu de ce qui précède, le Maire rend compte aux membres du Conseil du financement prévisionnel et fait état des montants de subventions escomptés (voir délibération D02 prise ce jour)

Après discussion, le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

1/- d'autoriser le Maire à solliciter, pour le projet en question, Monsieur le Préfet de Région dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour un montant de 640'000,-€ soit à hauteur de 38.55% du coût total HT du projet

2/- d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet.

N°20180425-SO-04-D02.2**Objet : COPIL « salle PO »,****Transformation, extension et mise en conformité de la salle polyvalente P. HALLE
Demande de subvention AMITER**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération n° 20180411-SO-03-D08 précisant le montant du projet (travaux et honoraires) portant sur le projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE comme suit

Partie 1 : Travaux

Montant des travaux	1'462'000,-€HT soit	1'754'000,-€TTC (dont 292'400,-€ de TVA)
---------------------	---------------------	--

Partie 2 : Honoraires

Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)
-------------------------	-------------------	---------------------------------------

Soit un total de	1'660'000,-€HT soit	1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)
-------------------------	----------------------------	---

Au vu de ce qui précède, le Maire rend compte aux membres du Conseil du financement prévisionnel et fait état des montants de subventions escomptés (voir délibération D02 prise ce jour)

Après discussion, le Conseil, **à l'unanimité**, décide :

1/- d'autoriser le Maire à solliciter, pour le projet en question, Monsieur le Président du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires Ruraux (AMITER) pour un montant de 255'000,-€ soit à hauteur de 15.36% du coût total HT du projet.

2/- d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet.

N°20180425-SO-04-D02.3**Objet : COPIL « salle PO »,****Transformation, extension et mise en conformité de la salle polyvalente P. HALLE
Demande de subvention à la Région GRAND EST**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération n° 20180411-SO-03-D08 précisant le montant du projet (travaux et honoraires) portant sur le projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE comme suit

Partie 1 : Travaux

Montant des travaux	1'462'000,-€HT soit	1'754'000,-€TTC (dont 292'400,-€ de TVA)
---------------------	---------------------	--

Partie 2 : Honoraires

Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)
-------------------------	-------------------	---------------------------------------

Soit un total de	1'660'000,-€HT soit	1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)
-------------------------	----------------------------	---

Au vu de ce qui précède, le Maire rend compte aux membres du Conseil du financement prévisionnel et fait état des montants de subventions escomptés (voir délibération D02 prise ce jour)

Après discussion, le Conseil, **à l'unanimité**, décide

1/- d'autoriser le Maire à solliciter, pour le projet en question, Monsieur le Président de la Région GRAND EST pour un montant de 235'000,-€ soit à hauteur de 14.16% du coût total HT du projet.

2/- d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet.

N°20180425-SO-04-D02.4**Objet : COPIL « salle PO »,****Transformation, extension et mise en conformité de la salle polyvalente P. HALLE
Demande de subvention au Centre National du Sport**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération n° 20180411-SO-03-D08 précisant le montant du projet (travaux et honoraires) portant sur le projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE comme suit

Partie 1 : Travaux

Montant des travaux	1'462'000,-€HT soit	1'754'000,-€TTC (dont 292'400,-€ de TVA)
---------------------	---------------------	--

Partie 2 : Honoraires

Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)
-------------------------	-------------------	---------------------------------------

Soit un total de	1'660'000,-€HT soit	1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)
-------------------------	----------------------------	---

Au vu de ce qui précède, le Maire rend compte aux membres du Conseil du financement prévisionnel et fait état des montants de subventions escomptés (voir délibération D02 prise ce jour)

Après discussion, le Conseil, **à l'unanimité**, décide

1/- d'autoriser le Maire à solliciter, pour le projet en question, le Président du Centre National du Sport pour un montant de 80'000,-€ soit à hauteur de 4.82% du coût total HT du projet.

2/- d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet.

N°20180425-SO-04-D02.5**Objet : COPIL « salle PO »,**

Transformation, extension et mise en conformité de la salle polyvalente P. HALLE
Demande de subvention FEDER

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération n° 20180411-SO-03-D08 précisant le montant du projet (travaux et honoraires) portant sur le projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE comme suit

Partie 1 : Travaux

Montant des travaux	1'462'000,-€HT soit	1'754'000,-€TTC (dont 292'400,-€ de TVA)
---------------------	---------------------	--

Partie 2 : Honoraires

Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)
-------------------------	-------------------	---------------------------------------

Soit un total de 1'660'000,-€HT soit 1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)

Au vu de ce qui précède, le Maire rend compte aux membres du Conseil du financement prévisionnel et fait état des montants de subventions escomptés (voir délibération D02 prise ce jour)

Après discussion, le Conseil, **à l'unanimité**, décide

1/- d'autoriser le Maire à solliciter, pour le projet en question, les Instances européennes dans le cadre du Fond Européen de Développement Rural (FEDER) pour un montant de 50'000,-€ soit à hauteur de ca 3.01% du coût total HT du projet.

2/- d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet.

N°20180425-SO-04-D02.6**Objet : COPIL « salle PO »,**

Transformation, extension et mise en conformité de la salle polyvalente P. HALLE
Demande de subvention CAF

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération n° 20180411-SO-03-D08 précisant le montant du projet (travaux et honoraires) portant sur le projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE comme suit

Partie 1 : Travaux

Montant des travaux	1'462'000,-€HT soit	1'754'000,-€TTC (dont 292'400,-€ de TVA)
---------------------	---------------------	--

Partie 2 : Honoraires

Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)
-------------------------	-------------------	---------------------------------------

Soit un total de 1'660'000,-€HT soit 1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)

Au vu de ce qui précède, le Maire rend compte aux membres du Conseil du financement prévisionnel et fait état des montants de subventions escomptés (voir délibération D02 prise ce jour)

Après discussion, le Conseil, **à l'unanimité**, décide

1/- d'autoriser le Maire à solliciter, pour le projet en question, la Caisse d'Allocation Familiale pour un montant de 40'000,-€ soit à hauteur de 2.41% du coût total HT du projet.

2/- d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet.

N°20180425-SO-04-D02.7**Objet : COPIL « salle PO »,**

Transformation, extension et mise en conformité de la salle polyvalente P. HALLE
Demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil l'objet de la délibération n° 20180411-SO-03-D08 précisant le montant du projet (travaux et honoraires) portant sur le projet de transformation, d'extension et de mise en conformité de la salle polyvalente Pierre HALLE comme suit

Partie 1 : Travaux

Montant des travaux	1'462'000,-€HT soit	1'754'000,-€TTC (dont 292'400,-€ de TVA)
---------------------	---------------------	--

Partie 2 : Honoraires

Montants des honoraires	198'000,-€HT soit	237'600,-€TTC (dont 39'600,-€ de TVA)
-------------------------	-------------------	---------------------------------------

Soit un total de 1'660'000,-€HT soit 1'992'000,-€TTC (dont 332'000,-€ de TVA)

Au vu de ce qui précède, le Maire rend compte aux membres du Conseil du financement prévisionnel et fait état des montants de subventions escomptés (voir délibération D02 prise ce jour)

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide

1/- d'autoriser le Maire à solliciter, pour le projet en question, Madame le Député de la Moselle pour un montant de 20'000,-€ dans le cadre de la Réserve parlementaire soit à hauteur de 1.20% du coût total HT du projet.

2/- d'autoriser le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet.

N°20180425-SO-04-D03

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association SLPS

Le Maire rend compte de la correspondance reçue en mairie le 06 avril 2018 portant sur la demande de subvention formulée par l'association « SPORTS ET LOISIRS DU PAYS SIERCKOIS » et rappelle le contenu de la délibération n° 20150924-SO-08-D04 précisant les modalités d'attribution d'une subvention communale à une association.

L'association en question organisant, le 3 juin 2018, une manifestation en la salle polyvalente d'Apach pour fêter les 60 ans de « l'AS APACH », le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le montant de la subvention à accorder à l'association.

Après discussion et examen de la demande introduite par Monsieur MALGRAS, Trésorier de l'association SLPS, le Conseil municipal, fixe, à l'unanimité, le montant de la subvention allouée au titre de l'année 2018 à l'association précitée à 1'500,00 €.

N°20180425-SO-04-D04

Objet : Adhésion au Syndicat mixte des Bassins Versants Nord Moselle Rive Droite

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que, par délibération du 12 avril 2018, le Conseil communautaire a approuvé l'adhésion au Syndicat des Bassins Versants Nord Moselle Rive Droite et que cette délibération doit être soumise à l'approbation des Communes membres.

Celle-ci consiste en :

Vu l'article L5211-20 du CGCT,

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2016 portant fusion des Communautés de Communes du Bouzonvillois Trois Frontières,

Vu le transfert de compétence GEMAPI à la CCB3F à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que pour assurer l'exercice effectif de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du périmètre communautaire, il convient d'adhérer au Syndicat des Bassins Versants Nord Moselle Rive Droite pour les communes suivantes : Apach, Hunting, Kerling-Lès-Sierck, Kirsch-les-Sierck, Kirschnaumen, Launstroff, Manderen, Merschweiler, Montenach, Ritzing, Rustroff, Sierck-les-Bains, Rettel, d'en approuver le projet de statuts et de permettre la modification des statuts de la CCB3F pour pouvoir y adhérer.

Après discussion et examen des statuts, le Conseil municipal, à l'unanimité,

-1/ approuve l'adhésion au Syndicat des Bassins Versants Nord Moselle Rive Droite,

-2/ approuve le projet des statuts,

-3/ demande la modification des statuts de la CCB3F pour pouvoir y adhérer

N°20180425-SO-04-D05

Objet : Sécurisation du carrefour entre la RD654 et la route de Waldwisse.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le contenu de la délibération n°20160525-SE-04-D02 portant sur les 3 parties du projet de sécurisation de la route de Waldwisse (devis et convention de la MATEC).



Le Maire expose aux membres du Conseil, l'avancement du projet mené par la MATEC pour la partie relative au carrefour entre RD654 et Route de Waldwisse et rend compte du montant global estimé à 39'321.50€HT.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de

-1/ valider le projet en cours,

-2/ demander à la MATEC de poursuivre le développement du projet en procédant à la consultation des entreprises.

-3/ d'autoriser le Maire à signer tous les documents y relatifs nécessaires

	FELTZ Emilie 	HUMBERT Alain 
REINSBACH Joséphine 	HEYD Marcel 	CYRON Véronique 
Van KOUWEN Wouter 	WOLF Anne Absente	RAMPONI André 
LELLIG Rachel 	LUCARELLI Roméo 	SCHROEDER Katia 
SCHMITT Sandrine 	SCHWEITZER Jean-Marie	ENGELBERT Nicole

Pour extrait conforme au registre,
APACH, le 30-04-2018
Le Maire

